

restent pour l'heure définis dans des contextes nationaux, mais qui imposent des coordinations renforcées entre États membres. Ce qui n'aura pas été anticipé de façon démocratique au moment de la décision d'introduire la monnaie unique s'impose aujourd'hui au prix de tensions vives entre États membres, mais aussi au sein de chacun de ces États. La « communauté de destin » européenne, préalable pour certains à la constitution d'une communauté solidaire, elle-même fondement véritable de l'Europe sociale, se fera-t-elle en dépit, ou plutôt grâce à la crise ? L'esprit anti-européen qui partout gagne du terrain indique clairement le contraire. Nous savons cependant que l'histoire n'est pas à une ruse près. Et toutes ses ruses ne portent pas au désespoir.

On l'aura compris, *La longue marche vers l'Europe sociale* est un ouvrage indispensable à qui s'intéresse à l'analyse comparée des régimes de protection sociale en Europe et aux enjeux centraux de l'Europe sociale. La réflexion de J.-C. Barbier sur le rôle des langues et des cultures nationales dans la construction de l'État social, amorcée dans différents articles et contributions fondés sur des analyses empiriques minutieuses, acquière dans cet ouvrage une dimension qui changera la façon de comparer les systèmes de protection sociale dans le monde, mais aussi d'analyser les mécanismes clés de la construction européenne.

Olivier Giraud -  
CNRS - LISE / CNAM (UMR 3320)

**Thoemmes (Jens) - *La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne.* -**

Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, LGDJ-Lextenso éditions, 2010 (Droit et société. Recherches et Travaux. 21). 190 p. Annexes méthodologiques. Bibliogr.

Dans cet ouvrage, l'auteur propose une synthèse de ses propres travaux, des travaux qu'il conduit depuis près d'une quinzaine d'années. La question du temps de travail renvoie à de multiples traits. D'emblée, J. Thoemmes rappelle qu'elle fut à l'origine du mouvement ouvrier et qu'elle eut pour effet de placer le travail et le monde de la production au cœur même de l'ensemble des temps sociaux. Elle forma aussi l'un des objets importants des écrits de beaucoup de fondateurs de la sociologie en général ou de la sociologie du travail, de Marx à Weber en passant par Durkheim et plus tard de Friedmann à Naville.

Lors des plus récents développements du capitalisme, la durée du travail constitue en outre, l'un des domaines essentiels de la négociation collective et joue sur les nouveaux rapports qui s'édifient dans bien des pays entre celle-ci et le législateur. Pour aborder ces questions et notamment les évolutions de la négociation collective, l'ouvrage de J. Thoemmes s'appuie sur des matériaux empiriques solides concernant la France et l'Allemagne tout en affirmant une certaine ambition théorique. Après avoir rappelé certaines grandes évolutions historiques et souligné les grandes étapes de la pensée sociologique à propos du temps de travail, l'auteur propose en effet un cadre d'interprétation qui insiste sur l'importance du concept de marché : du marché du travail et surtout – car c'est sur celui-ci que porte l'essentiel des propos de l'ouvrage – du marché capitaliste lié à la circulation et à la valorisation des biens, des services et des produits. Pour lui, les divers temps sociaux et plus particulièrement le temps de travail, évoluent désormais en concordance avec les marchés. Certes, ces derniers ne doivent être ni idéalisés ni diabolisés. Pour saisir dans le contexte du temps de travail, leur pertinence, il faut se défaire de toute approche idéologique et cesser de les considérer comme « la source de tous les maux » ou « le salut de tous les problèmes » (p. 46). Reste qu'un fait demeure, celui de l'emprise du marché sur les relations professionnelles et sur la négociation collective, une emprise indéniable et pour cause : « le client ne signe pas d'accord, il ne fait pas grève mais il peut boycotter ou se désintéresser d'un produit » (p. 44). Dans ce contexte, l'analyse historique et celle de la période actuelle conduit l'auteur à penser qu'en matière de négociation du temps de travail, on est passé d'un paradigme – celui de la santé (et de la protection du travailleur) – au paradigme du marché qui implique l'individualisation du temps de travail ou la recomposition des rapports entre la négociation collective et le législateur – la première gagnant en autonomie, une autonomie toujours plus importante.

Pour mieux étayer son propos théorique concernant les liens entre « marché » et « négociations », l'auteur s'inspire de deux approches sociologiques récentes, celle de Jean-Daniel Reynaud sur les régulations sociales et celle de Gilbert de Terssac au sujet de la notion de « travail d'organisation ». D'un point de vue empirique, il insiste sur les politiques de réduction du temps de travail menées en France, de 1982 à 2002, accordant ici même, un intérêt très particulier aux lois Aubry sur les « 35

heures » ; en parallèle, il détaille avec autant d'insistance, le cas de l'entreprise Volkswagen, en Allemagne. À l'évidence, il est banal de dire que ces deux contextes nationaux se distinguent à bien des égards tant du point de vue du rôle de l'État central que des modalités de la négociation ou des rapports entre « employeurs » et « syndicats » au sein des entreprises. Reste que des processus contractuels qui ont marqué la France et l'Allemagne durant les trente dernières années, se dégagent de vraies convergences. Pour J. Thoemmes, elles concernent notamment les processus de variabilité et de flexibilité accrues du temps de travail et l'émergence de régulations inédites qui ne relèvent plus forcément des aspects traditionnels de la négociation ou des régulations juridiques comme l'impact de la loi ou des conventions de branche au stade local. Il en est ainsi en France des procédures contractuelles liées au mandatement ou en Allemagne de l'autonomie prise par Volkswagen face aux conventions collectives régionales. C'est ce que l'auteur nomme les « régulations intermédiaires », qui, selon lui, constituent l'une des évolutions notables des systèmes de relations professionnelles appliquées à la question du temps de travail.

Bien sûr, concernant la France, on peut dire que depuis la fin de la période étudiée par l'auteur, de nouveaux développements se sont produits. La négociation sur le temps de travail laisse la place à de nouvelles modalités à la base, comme l'attestent certains accords d'entreprise remettant en cause les « 35 heures », ou au niveau législatif. Dans ce dernier cadre, les dispositifs juridiques établis dans les années très récentes, sont révélateurs des nouvelles règles du jeu et du surcroît de libéralisation accordé aux négociations concernant le temps de travail. Plus généralement, la question de l'emprise du marché sur la négociation collective, interpelle les évolutions plus globales du capitalisme. Le fordisme – auquel l'auteur prête d'ailleurs peu d'attentions – incarnait un type de capitalisme fondé sur des politiques redistributives liées à la notion de « pouvoir d'achat » et au développement d'une société de consommation (et de production) de masse. Accolé dans certains pays, à des États s'inspirant des principes de Keynes, il modifia les cadres et les contenus de la négociation collective ou les pratiques et les comportements du monde du travail, le travailleur étant désormais (et aussi) un consommateur de biens toujours plus nombreux et distincts (équipements ménagers, biens culturels, etc.). C'est dans ce contexte que les économistes de la régulation ont pu définir le concept

de « rapport salarial » qui impliquait des modes institutionnels précis visant à instituer le « salaire » comme « équivalent revendicatif général ». Mais à l'évidence, l'emprise du marché sur la négociation et notamment sur les accords concernant le pouvoir d'achat donnait alors lieu à des effets très distincts de ceux qui actuellement affectent les négociations collectives en général et les accords sur le temps de travail en particulier.

**Guy Groux -**

Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)

**Cartier (Marie), Retière (Jean-Noël), Siblot (Yasmine), dir. - *Le salariat à statut. Genèses et cultures.* -**

Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010  
(Pour une Histoire du travail). 326 p. Bibliogr.

**L**e *salariat à statut* est un ouvrage collectif qui parvient à conserver, par delà le nombre et la variété des contributions, un solide fil rouge. Ce fil, c'est d'abord une population, celle des « salariés d'exécution qui se trouvent soumis, soit au régime juridique d'une des fonctions publiques (État, hospitalière, collectivités locales) soit à un régime partiellement dérogatoire au droit commun auquel sont attachées des dispositions particulières relatives par exemple au recrutement, au déroulement de la carrière, à la discipline, à l'accès à diverses prestations, à la sortie de l'activité » (p. 10). C'est ensuite une problématique, qui explore les usages nourrissant, de part et d'autre, ces formes de mise au travail arrachées (plus ou moins complètement) au régime du contrat : « Instrument de régulation des relations sociales et de gouvernement d'une main-d'œuvre au service de l'intérêt général et de fonctions stratégiques, les statuts constituent des supports matériels et symboliques au fondement d'identités collectives et de modes de vie spécifiques au sein des classes populaires » (p. 12).

Des portefaix de Nantes entre 1817 et 1866 jusqu'aux dockers d'aujourd'hui, en passant par les ouvriers du bâtiment travaillant sur des chantiers publics ou les agents du Métropolitain de Paris, la première partie de l'ouvrage décrit les luttes et les accommodements ayant présidé à la genèse de quelques statuts. La seconde partie s'intéresse plutôt aux statuts en « régime de croisière », analysant les dispositifs (formation, promotions, avantages sociaux, recrutement, notamment des enfants du personnel...) et les préoccupations de